

ENTREE

- Le parking privatif est extérieur.
- Le parking de l'établissement comprend au minimum 50 emplacements.
- Le parking privatif comprend 2 emplacement(s) réservé(s) pour les personnes handicapées.
- Les emplacements ordinaires sont à 20 m de la porte d'entrée.

Stationnement Accès carrossable - parking



VOIE D'ACCES

- Le bâtiment est identifiable depuis la voirie par une enseigne facilement reconnaissable, une signalétique claire (présence de panneaux ou flèches en suffisance).
- Le revêtement de sol de la voie d'accès est meuble (ex: graviers, copeaux, ...), non glissant.
- La largeur de la voie d'accès est de 300 cm.
- Le trottoir situé devant la porte d'entrée présente un ou plusieurs obstacles au sol non contournable(s).
- Il n'y a pas d'éclairage par le sol.
- La voie d'accès est pourvue de contrastes par rapport à l'environnement immédiat.
- Les lignes guides ne sont pas entravées par des annonces publicitaires ou d'autres encombrements.



Voie d'accès depuis le parking



Voie d'accès
Panneau d'informations sur la voie d'accès (tarifs, horaires d'ouverture en plusieurs langues)



Voie d'accès sièges devant l'entrée

RAMPE

- La rampe présente une largeur de 300 cm.
- Remarque(s): Il s'agit de la pente naturelle vers la porte d'entrée depuis le parking.

PORTE D'ENTREE

- La porte est battante avec une résistance < à 5kgf, visible par le personnel d'accueil et celui-ci accepte d'aider les PMR.
- Il y a 0 marche(s) à franchir.
- La largeur de passage libre est de 75 cm.
- La hauteur de passage libre est de 201 cm.
- Devant la porte, il y a un espace libre de tout obstacle, en dehors du débattement de porte, de 150x150 cm.
- Derrière la porte, il y a un espace libre de tout obstacle, en dehors du débattement de porte, de 150x150 cm.
- La porte est contrastée par rapport à l'environnement immédiat, sécurisée au niveau des parties vitrées, se trouve dans le prolongement logique de la voie d'accès.
- La hauteur de la poignée est à 108 cm du sol.
- La poignée est facile à manipuler
- Côté extérieur, la poignée est placée à 50 cm d'un angle rentrant.
- Côté intérieur, la poignée est placée à 50 cm d'un angle rentrant.
- Remarque(s): Il s'agit d'une double-porte. le libre passage par battant est de 75 cm.



Porte d'entrée de l'accueil

AUTOUR DE L'ACCUEIL

- Le chemin permettant de relier la porte d'entrée à la zone d'accueil est sans obstacle à la roue et au pied.
- La largeur du chemin reliant la porte d'entrée du bâtiment à la zone d'accueil est de 150 cm.
- La zone d'accueil se trouve à 2 m de l'entrée.
- Un éclairage suffisant et continu est présent pour atteindre la zone d'accueil.
- La circulation jusqu'à la zone d'accueil est facilitée par la présence du guichet dans la continuité logique.



Présentoir en face de l'accueil

GUICHET

- Une aire de rotation de 150x150 est présente devant le guichet.
- Le guichet est suffisamment éclairé
- Le guichet est équipé de panneau d'affichage visuel permettant de visualiser les informations tarifaires,
- Le dispositif de paiement est manipulable par une personne en fauteuil roulant.
- Le guichet est situé dans un environnement calme.
- Le guichet n'est pas vitré.



Guichet Signalétique au-dessus du guichet

guichet



Partie basse du guichet

PERSONNEL D'ACCUEIL

- Le personnel d'accueil voit les personnes qui entrent dans le bâtiment.
- Une personne est chargée de l'accueil et de l'accompagnement éventuel des personnes handicapées.
- Le personnel a suivi une formation à l'accueil des personnes handicapées.
- Au moins un membre du personnel parle la langue des signes.
- Un membre du personnel peut être contacté par gsm, mail, fax.

ZONE D'ATTENTE

- Des sièges sont mis à disposition à proximité immédiate de cet espace.
- Des sièges sont présents dans la pièce et permettent de continuer son activité tout en étant assis.



Zone face à l'entrée

SIGNALISATION

- La signalisation à l'intérieur du bâtiment permet aux personnes de se diriger aisément.
- Les informations visuelles indispensables pour la compréhension du bâtiment sont en grand caractère et contrastée par rapport au support.



Signalétique à destination des personnes en fauteuil roulant

CIRCULATION INTERIEURE

COULOIR

- La circulation dans le couloir est de plain pied.
- Le revêtement de sol est non meuble (ex: dalles, carrelage, revêtement stabilisé ...), non glissant, non éblouissant.
- Le couloir présente un libre passage de 150 cm.
- Dans les zones de virage ou tournant, la largeur du couloir est de 150 cm.
- Dans le couloir et aux changements de direction, il y a au moins une aire de rotation.
- La circulation dans le couloir est facilitée par des contrastes visuels pour annoncer les obstacles et les surfaces critiques .
- La hauteur la plus basse de libre passage dans les cheminements utiles est de 210 cm.
- Il n'y a pas d'éclairage par le sol.
- Remarque(s): Il s'agit des cheminements entre les buis sur le parcours de la visite..



Couloir cheminement dans le parc des topiaires



Couloir espace protégé sous l'escalier

ZONE D'ATTENTE

- Des sièges sont mis à disposition à proximité immédiate de cet espace.
- Des sièges sont présents dans la pièce et permettent de continuer son activité tout en étant assis



Bancs prévus régulièrement sur le parcours



Assise prévue régulièrement le long de la rampe



Terrasse-belvédère donnant sur le parc

RAMPE

- A la base ou à l'extrémité de la rampe, il y a un ressaut entravant la circulation des personnes.
- Le ressaut de la rampe n'est pas sécurisé visuellement.
- La rampe présente une largeur de 300 cm.
- Le palier libre de tout obstacle en bas de la rampe est de 150x150 cm.
- La rampe a une longueur totale de 6000 cm.
- La rampe a une inclinaison de 3 à 7 %.
- La rampe est équipée par un revêtement de sol présentant un contraste visuel par rapport à l'environnement immédiat, aucun élément de sécurisation.
- Remarque(s): Il s'agit de la rampe menant à la terrasse de la cafétéria. Au niveau du ponton en bois, une rampe de 29% sur 44 cm suivie d'une rampe de 16% sur 143 cm + ressaut de 2,5 cm de haut..



Rampe d'accès vers la terrasse



Ponton d'accès à la terrasse

CONTENU DES EXPOSITIONS

- Les œuvres exposées sont sans vitre, visibles par une personne en chaise roulante, décrites par des inscriptions situées juste à côté des œuvres (style étiquettes, panneaux d'information classiques), expliquées dans un guide en caractère agrandi afin de faire la visite à l'aide de ce support.
- L'exposition permet de découvrir son contenu par une ambiance thématique visuelle ou olfactive, par la possibilité de toucher certaines œuvres, maquettes ou reproductions.
- Les visites guidées organisées sont adaptées pour les personnes aveugles, adaptées pour les personnes mal voyantes.
- Les visites guidées peuvent être réservées par téléphone, uniquement par internet ou email, par fax, en passant directement sur place.
- Remarque(s): Du Wifi est disponible sur place..



Passage permettant d'approcher et de toucher les buis



Panneau didactique



Numérotation des buis

SANITAIRE

RAMPE

La rampe ne présente aucun ressaut à sa base ou à son extrémité.

- La rampe présente une largeur de 120 cm.
- Le palier libre de tout obstacle en bas de la rampe est de 150x150 cm.
- Le palier libre de tout obstacle en haut de la rampe est de 150x150 cm.
- La rampe à une longueur totale de 100 cm.
- La hauteur franchie est de 8 cm.
- La rampe a une inclinaison de 8%.
- La rampe est équipée par une main courante, solide et continue, de part et d'autre.

PORTE INTERIEURE

- La porte est toujours ouverte, avec une résistance < à 5kgf.
- Il y a 0 marche(s) à franchir.
- La largeur de passage libre est de 85 cm.
- La hauteur de passage libre est de 201 cm.
- Devant la porte, il y a un espace libre de tout obstacle, en dehors du débattement de porte, de 150x150 cm.
- Derrière la porte, il y a un espace libre de tout obstacle, en dehors du débattement de porte, de 120x150 cm.
- La hauteur de la poignée est à 108 cm du sol.
- La poignée est facile à manipuler.
- Côté extérieur, la poignée est placée à 50 cm d'un angle rentrant.
- Côté intérieur, la poignée est placée à 50 cm d'un angle rentrant.
- La porte est contrastée par rapport à l'environnement immédiat.






Porte du WC adapté

TOILETTE ADAPTEE

- Dans le bâtiment, il y a au moins une toilette adaptée en plus de la ou (les) toilette(s) pour valide.
- La toilette est clairement indiquée.
- La toilette présente une superficie au sol de 177x220 cm.
- La largeur de l'aire de transfert latérale la plus grande est de 106x177 cm.
- La cuvette est à 51 cm du sol.
- Le personnel présent accepte lorsque une demande est faite d'accompagner et d'aider une personne handicapée à la



Sanitaire adapté

<p>toilette.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a une barre d'appui rabattable de part et d'autre de la cuvette . • Les barres d'appui sont installées de façon à permettre un usage confortable. 	 <p>Cuvette et barre d'appui</p>
<p>TOILETTE ORDINAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les toilettes sont indiquées dans le bâtiment et signalées par un pictogramme. • Les portes présentent un espace en dessous afin que les personnes sourdes ou malentendantes puissent vérifier si une personne est à l'intérieur. • Les portes sont équipées d'un verrou permettant de vérifier si la pièce est occupée (rouge - blanc) 	 <p>Porte d'entrée des sanitaires hommes / dames</p>  <p>Toilette du côté dames</p>
<p>SANITAIRE STATIONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le revêtement de sol de et à proximité immédiate des emplacements ordinaires est meuble (ex: graviers, copeaux, ...), non glissant. • La largeur du chemin reliant les emplacements ordinaires à l'entrée du bâtiment est de 150 cm. • Le chemin permettant de relier les emplacements ordinaires à une entrée du bâtiment présente de nombreux obstacles. 	
<p>EMPLACEMENTS RESERVES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le ou les emplacement(s) réservés sont identifiables par un panneau de signalisation avec le symbole international illustrant une personne en chaise roulante. • Le panneau de signalisation permettant d'identifier le ou les emplacements PMR est à min. 220 cm du sol. • Le revêtement de sol de et à proximité immédiate des emplacements réservés 	

est meuble (ex: graviers, copeaux, ...), non glissant.

- Les emplacements réservés présentent un dévers et une pente de moins de 2%.
- Le chemin permettant de relier les emplacements réservés à l'entrée présente de nombreux obstacles.
- La circulation entre les emplacements réservés et l'entrée PMR est facilitée par: des lignes guides naturelles.